

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME
COMMUNE DE SAINT VICTOR LA RIVIERE

**Arrêté municipal autorisant un commerçant à occuper
le domaine public de la commune temporairement**

Le Maire de Saint-Victor-la-Rivière

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
VU le code de la voirie routière,
VU le code de commerce,
VU la demande en date du 12 juin 2024 par laquelle Monsieur Hugues CAPPUCIA sollicite
l'autorisation d'occuper le domaine public (parking de la mairie) en vue d'installer son
commerce de bar à vins ambulant et restauration rapide « Lavin'taine » ;

ARRETE :

Article 1er : M. Hugues CAPPUCIA est autorisé à occuper temporairement le parking de la
mairie (domaine public) pour l'exercice de son activité commerciale.

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour le vendredi 28 juin 2024 et le mercredi 17
juillet 2024 de 17 heures à 23 heures. Elle est personnelle et incessible.

Article 3 : Le permissionnaire occupera le domaine privé à titre gracieux.

Article 4 : Le permissionnaire devra utiliser un petit groupe électrogène privé.

Article 5 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté
pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de
salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais
exclusifs du permissionnaire.

Article 6 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de
non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté
préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 7 : le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'intéressée et publiée par affichage et
sur le site internet de la mairie.

Fait à Saint-Victor-la-Rivière, le 26 juin 2024

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
sous-préfecture, le
et de la publication, le 30.06.2024
Le Maire,



Le Maire,

François GORY